

Déploiement des tests rapides pour le dépistage de la COVID-19 en milieu scolaire

Il est très important que vous preniez connaissance des informations suivantes.

Les tests rapides de dépistage de la COVID-19 qui seront utilisés en milieu scolaire sont un ajout à l'ensemble des mesures sanitaires mises en place dans les écoles. Ils visent à détecter rapidement les enfants qui ont développé des symptômes **EN COURS DE JOURNÉE**.

En aucun cas, un élève doit se présenter à l'école avec des symptômes s'apparentant à la COVID-19. Dans ces situations, les parents seront informés et devront venir chercher leur enfant.

Lien outil d'auto évaluation - gouvernement du Québec

En quoi consiste le test rapide de dépistage?

⇒ Le test nécessite un prélèvement nasal, ne dure que quelques minutes et fournit un résultat en 15 minutes.

⇒ Il doit être administré par un membre du personnel scolaire désigné par la direction et ayant suivi par le biais de deux vidéos la formation produite par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en collaboration avec le ministère de l'Éducation.

Vous devrez remplir le formulaire de consentement pour autoriser au préalable le dépistage de votre enfant, si cela s'avérait nécessaire.

[Lien vers le formulaire de consentement](#)

Lorsqu'un élève sera testé en milieu scolaire, les parents seront avisés par lettre d'un résultat positif ou négatif.

Si le résultat est négatif (-), l'élève pourra retourner en classe.

Si le résultat est positif (+), l'élève devra être isolé (avec supervision) et le parent sera contacté par téléphone afin qu'il puisse venir chercher son enfant. Cet élève devra passer un 2^e test de dépistage à la COVID-19 dans un centre de dépistage. Des instructions seront données par la direction de la Santé publique.

Il faut demeurer vigilant pour que les jeunes continuent de recevoir leurs services éducatifs à l'école.